

25 septembre 2008

## **Hervé NOVELLI et Luc CHATEL ont présidé aujourd'hui la session « Marché intérieur et Industrie » du Conseil compétitivité qui a réuni les ministres en charge de la compétitivité des 27 Etats membres de l'Union Européenne**

**Les ministres en charge de la compétitivité des 27 Etats membres se sont réunis aujourd'hui à Bruxelles** sous la présidence d'**Hervé NOVELLI**, secrétaire d'Etat français chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et moyennes entreprises, du Tourisme et des Services et **Luc CHATEL**, secrétaire d'Etat français chargé de l'Industrie et de la Consommation. **La séance de travail « Marché intérieur et Industrie » a porté sur de nombreux dossiers qui permettront de renforcer la compétitivité des entreprises européennes.**

Dans le contexte du ralentissement économique actuel, les ministres ont souligné la nécessité de passer aux actes. Ils ont identifiés les mesures du « **Small Business Act pour l'Europe** » qui pourraient être mise en œuvre très rapidement pour favoriser le redémarrage économique. Le projet de SBA, présenté par la Commission en juin, a pour objectif de dynamiser le développement et la croissance des PME en Europe. Le Président du Conseil compétitivité, partie « Marché intérieur et Industrie », a réaffirmé le rôle particulier que jouent les 23 millions de PME européennes pour la croissance et l'emploi de l'Europe. C'est en effet grâce à un tissu important de PME innovantes et partant à la conquête des marchés mondiaux que l'Union européenne pourra maintenir son rang de première puissance économique mondiale et mieux résister aux aléas conjoncturels. L'adoption de l'ensemble des mesures du SBA par les Ministres de la compétitivité est prévue pour décembre.

Par ailleurs, un échange de vues des ministres a eu lieu sur un Plan d'action de la Commission qui devrait permettre à l'Union européenne de maîtriser les changements liés à la **transition vers une économie à faibles émissions de carbone**. Il prévoit une série d'actions en faveur d'une **production, d'une consommation et d'une politique industrielle durables**. Par le biais des labels et étiquettes, la mise en œuvre de ce plan d'action permettrait notamment de mieux informer les consommateurs sur la performance environnementale réelle des produits et sur les économies d'énergie qu'ils peuvent réaliser par l'achat de ces produits.

Les ministres ont insisté dans leurs discussions sur la nécessité de tenir compte, dans la transition vers une économie « verte », de la **compétitivité des industries européennes dans une économie mondialisée** et ils ont accordé une attention particulière à la compétitivité des entreprises intensives en énergie, dans un contexte d'augmentation des prix de l'électricité.

Les ministres ont adopté des **conclusions qui incitent les pouvoirs publics à jouer un rôle important dans la promotion de produits innovants en matière de performance environnementale** grâce aux marchés publics. Ces marchés représentent aujourd'hui environ 16 % du PIB dans l'UE. Les conclusions prévoient une coordination des critères pour les marchés publics écologiques en Europe.

Afin de renforcer et mieux coordonner l'action en matière de **lutte contre la contrefaçon**, les ministres ont ensuite adopté une résolution relative à un plan européen global de lutte contre la contrefaçon et le piratage. La résolution prévoit notamment la création d'un observatoire européen de la contrefaçon. Cet observatoire, appuyé sur les

structures existantes, pourrait permettre de réunir les données des secteurs public et privé et ainsi de procéder à leur analyse de manière plus précise. Le plan global prévoit également des actions renforçant la lutte contre la contrefaçon sur le plan international.

Dans le cadre de l'initiative "**Mieux légiférer**", qui vise à améliorer la qualité de la réglementation européenne la simplifier, renforcer l'étude de ses impacts et alléger les charges administratives, **les ministres ont adoptés des conclusions qui mettent l'accent sur la nécessité d'améliorer et de faciliter l'accès des citoyens au droit, en particulier par les moyens électroniques.**

Enfin, **les ministres réaffirment dans leurs conclusions l'importance de la normalisation pour l'économie européenne** et demandent à tous les acteurs dans l'Union européenne d'agir de concert pour que la normalisation joue pleinement son rôle en faveur du développement de l'innovation et de la croissance.

Les ministres ont également débattu de la **révision des règles européennes en faveur de la protection des consommateurs**. Il s'agit de les simplifier et de les rendre plus lisible au bénéfice tant des consommateurs que des professionnels, tout en maintenant un niveau élevé de protection des consommateurs.

La prochaine réunion des ministres en charge de la compétitivité aura lieu les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2008 à Bruxelles.

**Contacts presse :**

**Cabinet de Luc CHATEL** : Aurélia JUBLIN 01 53 18 45 13/ Diane ELIARD 01 53 18 46 28  
Anne-Caroline BAYONNE 01 42 75 52 13

**Cabinet d'Hervé NOVELLI** - Aurore LONGUET : 01.53.18.46.35